www.unece.org/index.php?id=20669&L=1

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a été mise en place en 1947 par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). C'est l'une des cinq commissions régionales des Nations Unies, les autres étant :

- la Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP),
- la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC),
- la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

L'objectif majeur de la CEE-ONU est de promouvoir l'intégration économique paneuropéenne. Pour ce faire, elle rassemble 56 pays de l'Union européenne (UE), d'Europe de l'Ouest et de l'Est hors UE, d'Europe du Sud-Est, de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et de l'Amérique du Nord. Tous ces pays dialoguent et coopèrent sous l'égide de la CEE-ONU sur des questions économiques et sectorielles. Cependant, toutes les parties intéressées membres des Nations Unies peuvent participer aux travaux de la CEE-ONU. Plus de 70 organisations internationales professionnelles et d'autres organisations non gouvernementales participent aux activités de la CEE-ONU.

Le Mandat et le Règlement intérieur s de la CEE-ONU ont été définis par l'ECOSOC. PDF

En tant que plate-forme multilatérale, la CEE-ONU facilite une plus grande intégration et coopération économique entre ses pays membres et favorise le développement durable et la prospérité économique à travers:

- le dialogue politique,
- la négociation d'instruments juridiques internationaux,
- l'élaboration de règlements et de normes,
- l'échange et l'application des meilleures pratiques ainsi que l'expertise économique et technique
- la coopération technique pour les pays à économie en transition.

La CEE-ONU contribue à l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies au travers de la mise en œuvre régionale des résultats des conférences mondiales des Nations Unies. Elle donne une dimension concrète aux mandats mondiaux des Nations Unies dans le domaine économique, en coopération avec d'autres acteurs mondiaux et avec les principales parties prenantes, notamment la communauté des affaires.

La CEE-ONU établit également des normes et des conventions pour faciliter la coopération internationale au sein et en dehors de la région.